

La propreté à Jette c'est l'affaire de tous !

MANUEL PRATIQUE



**CETTE BROCHURE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LE
COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS
DE LA COMMUNE DE JETTE, À L'INITIATIVE
DE L'ÉCHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PROPRETÉ CLAIRE VANDEVIVÈRE.**

AVEC L'AIMABLE COLLABORATION DE LA COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

SOMMAIRE

> EDITO	PAGE 2
> LES SERVICES COMMUNAUX PROPRETÉ ET PLANTATIONS	PAGE 3
> LES DÉCHETS MOINS DE DÉCHETS C'EST ENCORE MIEUX	PAGE 4
- QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS ?	PAGE 5
- QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS DANGEREUX ?	PAGE 6
- QUE FAIRE DE VOS AUTRES DÉCHETS ?	PAGE 7
- QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS DANS LA RUE ?	PAGE 8
> LES ENCOMBRANTS ET GRAFFITIS	PAGE 9
> LES ANIMAUX	PAGE 10
VOUS QUI AIMEZ LES BÊTES, CE QU'IL FAUT SAVOIR	PAGE 11
> LES INFRACTIONS À LA PROPRETÉ	PAGE 12



- SERVICE COMMUNAL DE LA PROPRETÉ > 02 478 09 62
- SERVICE COMMUNAL DES PLANTATIONS > 02 478 22 99
- SERVICE COMMUNAL DE L'ESPACE PUBLIC
OMBUDSMAN DE LA PROPRETÉ > 02 423 13 17
- ECO-CONSEILLÈRE COMMUNALE > 02 422 31 03
- BRUXELLES-PROPRETÉ > 0800 981 81
(n°gratuit)

EDITO

Nous produisons trois fois plus de déchets aujourd'hui qu'en 1950. En une seule année, chaque Bruxellois génère près de 400 kg de déchets ! Pour polluer moins, une règle d'or : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Mais lorsque nous avons des déchets, que devons-nous en faire ?

Vous trouverez ci-joint le manuel pratique "La propreté à Jette c'est l'affaire de tous !", éditée en 2012 par l'administration communale de Jette. Ce manuel reprend les filières d'élimination des différents types de déchets ainsi que les différentes infractions à la propreté.

Nous avons le plaisir de vous informer que depuis 2013, Monsieur Geoffrey Lepers est l'Echevin en charge de la Propreté publique et Madame Claire Vandevivere, l'Echevine de l'Environnement.

Nous en profitons pour attirer votre attention sur quelques changements importants à prendre en compte dans la brochure :

- › Les montants de toutes les infractions à la propreté sont indexés chaque année
- › Bruxelles-Propreté a modifié ses moments de ramassage :
les sacs verts sont collectés tous les lundis et les sacs bleus et jaunes sont collectés alternativement chaque semaine.

Pour plus d'information sur les jours de passage dans votre quartier :
www.bruxelles-propreté.be ou 0800/981.81.

Nous rajoutons également que vous pouvez déposer vos branchages et déchets verts au service des Plantations (120, avenue du Laerbeek – 02.478.22.99), les mardi et jeudi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 14h.

Tous ensemble, assumons nos responsabilités en matière de propreté publique et de préservation de l'environnement. **JETTE, UNE COMMUNE PROPRE ... C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**



Paul-Marie Empain
Secrétaire communal



Geoffrey Lepers
Echevin de la Propreté



Claire Vandevivere
Echevine de
l'Environnement



Hervé Doyen
Député-Bourgmestre

LES SERVICES COMMUNAUX

LA PROPRETÉ ET LES PLANTATIONS

La propreté de l'espace public jettois est assurée par **29 balayeurs** de rues qui arpentent quotidiennement **54 km** de voiries communales ; et cela, sous la pluie, par grand vent, lorsqu'il neige ou sous un soleil de plomb ! Pas moins de **58 ouvriers communaux**, appartenant aux services de la Propreté et des Plantations, se chargent d'éliminer les dépôts clandestins,

de vider les **430 poubelles** de rue, d'effacer les graffitis, de nettoyer et entretenir les quelque **76 toilettes pour chiens** que l'on trouve dans chaque quartier de Jette et d'entretenir les parcs et espaces verts de notre commune. Ils font tout cela pour que nous, Jettois, puissions tous bénéficier d'un cadre de vie agréable !

29
BALAYEURS

54 km
VOIRIES



430
POUBELLES

58
OUVRIERS

76
TOILETTES
POUR CHIENS

RAPPEL

Vous pouvez contacter le service de la **PROPRETÉ** au 02.478.09.62 du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 et le service des **PLANTATIONS** au 02.478.22.99 du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

C'est à la commune de veiller à la propreté et au bon état des voiries. Mais ce sont les habitants qui doivent entretenir leur trottoir et le déneiger lorsque c'est nécessaire.

Cette obligation comprend aussi l'enlèvement des mauvaises herbes et plantes, des matériaux et/ou produits salissants et/ou glissants. **MERCI D'Y PENSER.**

PARTIE 1 LES DÉCHETS

MOINS DE DÉCHETS, C'EST ENCORE MIEUX !

RENSEIGNEMENTS : WWW.ECOCONSO.BE

L'EAU DU ROBINET



Si vous buvez de l'eau du robinet au lieu d'acheter de l'eau en bouteille, vous êtes **3 FOIS** gagnant(e). C'est **BON POUR VOTRE SANTÉ** (à Bruxelles, la qualité de l'eau du robinet est meilleure que celle de beaucoup d'eaux en bouteille), pour votre portefeuille (l'eau du robinet est **300 FOIS MOINS CHÈRE** que l'eau en bouteille) et **POUR L'ENVIRONNEMENT** (pas d'emballages).

RENSEIGNEMENTS

VIVAQUA | WWW.VIVAQUA.BE
02.739.52.11

BOÎTES À TARTINES ET GOURDES



Conservez vos tartines dans une boîte à tartines au lieu de les emballer dans du papier alu ou du film plastique.

PILES RECHARGEABLES



Privilégiez les piles rechargeables (**34 FOIS MOINS CHÈRES** à l'usage que les piles normales) ou, si possible, des appareils qui n'utilisent pas de piles.

SACS ET PANIERS RÉUTILISABLES, CADDY



Transportez vos courses dans un sac ou panier réutilisable. Le caddy est aussi une option.

COMPOST AVEC LES DÉCHETS ORGANIQUES



Les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, marc de café, fleurs fanées, tailles des haies,...) peuvent donner, en six mois à peine, un terreau fertile **100% NATUREL** qui enrichit les plantes.

La commune de Jette encourage la pratique du compostage par les particuliers. Il est ainsi possible d'acheter des fûts de compostage auprès du service communal des Plantations, au prix avantageux de **40 €** (pour les Jettois) ou **75 €** (pour les non-Jettois).

RENSEIGNEMENTS

SERVICE COMMUNAL
DES PLANTATIONS | 02.478.22.99
BRUXELLES
ENVIRONNEMENT-IBGE
02.775.75.75 | INFO@IBGEBIM.BE

1.1 QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS?

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010, LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS EST OBLIGATOIRE À BRUXELLES. UN DÉCHET DÉPOSÉ DANS LE BON SAC, C'EST UN DÉCHET QUI SERA RECYCLÉ ! VOUS NE POUVEZ SORTIR VOS POUBELLES QU'À PARTIR DE 18H, QUE LA COLLECTE AIT LIEU LE SOIR OU LE LENDEMAIN MATIN.

DANS LE SAC BLANC

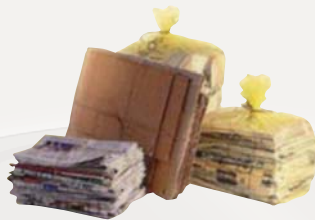


Tout ce qui n'est **NI CORROSIF NI DANGEREUX**, et qui ne peut se trouver **NI** dans les **SACS BLEUS**, **NI** dans les **SACS JAUNES**, **NI** dans les **BULLES À VERRE** !

Assurez-vous que les liquides sont bien emballés dans votre sac poubelle pour ne pas trop endommager les trottoirs.

RESPECTEZ AUSSI LES ARBRES
ÉVITEZ DE PLACER VOS SACS-POUBELLE CONTRE LES TRONCS D'ARBRES. C'EST **INTERDIT** PAR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE ET NÉFASTE AUX PLANTATIONS EN RAISON DU TASSEMENT DE LA TERRE ET DE LA POLLUTION POSSIBLE (ÉCOULEMENT DE PRODUITS).

DANS LE SAC JAUNE OU EN PAQUET BIEN FICELÉ



Les **PAPIERS** et les **CARTONS**

ATTENTION, ils doivent être **SECS** et **PROPRES** !

DANS LE SAC VERT



Tous les déchets de **JARDIN**

ATTENTION !

Bruxelles-Propreté ne collecte les sacs verts que les:

► **LUNDIS D'AVRIL À NOVEMBRE.**

DANS LE SAC BLEU



Les emballages **PMC VIDES**

- bouteilles et flacons en plastique,
- emballages métalliques
- cartons à boissons.

INFO

LES CAMIONS DE L'AGENCE BRUXELLES-PROPRETÉ PASSENT DEUX FOIS PAR SEMAINE POUR RAMASSER LES POUBELLES CONTENANT LES DÉCHETS MÉNAGERS. LES JOURS ET MOMENTS DE PASSAGE DIFFÈRENT SELON VOTRE QUARTIER. POUR PLUS D'INFORMATIONS WWW.BRUXELLES-PROPRETE.BE

1.2 QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS DANGEREUX?

LES DÉCHETS DANGEREUX:
DÉCHETS CHIMIQUES MÉNAGERS - PILES - VIEUX MÉDICAMENTS

DÉCHETS CHIMIQUES MÉNAGERS



Batteries, bombes aérosols, cartouches d'encre, huiles de friture, pots de peinture, flacons d'eau de Javel, thermomètres au mercure, extincteurs, radiographies, lampes économiques et à halogène, lampes LED ;..

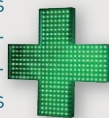
LES PETITS DÉCHETS CHIMIQUES CONTIENNENT DES ÉLÉMENTS NÉFASTES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ. POUR ÉVITER QU'ILS NE FINISSENT DANS L'INCINÉRATEUR RÉGIONAL, DÉPOSEZ LES DÉCHETS CHIMIQUES CHEZ **PROXY CHIMIK** OU AU SERVICE COMMUNAL DES PLANTATIONS.

PROXY
CHIMIK

VIEUX MÉDICAMENTS



Ramenez gratuitement les vieux médicaments chez le pharmacien, sans l'emballage extérieur ni la notice (que vous placez dans le sac jaune). Les vieux médicaments que vous ne pouvez plus utiliser, sont emballés par le pharmacien dans des boîtes spéciales.



PILES



Ne jetez pas les piles à la poubelle, déposez-les aux collectes organisées par **BÉBAT** dans les magasins, les administrations, les écoles, les parcs à conteneurs. Cela vaut aussi pour les accumulateurs en fin de vie (après 400 à 1000 recharges).



CONTACTS

- ▶ CHAQUE DEUXIÈME LUNDI DU MOIS DE 17H À 17H45 - PLACE CARDINAL MERCIER (POLICE)
- ▶ CHAQUE QUATRIÈME LUNDI DU MOIS DE 18H À 18H45 - AVENUE WOESTE (NOTRE-DAME DE LOURDES)

PROXY
CHIMIK



- SERVICE COMMUNAL DES PLANTATIONS - AVENUE DU LAERBEEK 120 - 02.478.22.99
LES MARDI ET JEUDI DE 9H À 12H ET LE SAMEDI DE 9H À 14H

1.3 QUE FAIRE DE VOS AUTRES DÉCHETS?

CES AUTRES PRODUITS MÉRITENT UN TRAITEMENT SPÉCIAL
VERRE - VIEUX VÊTEMENTS, LIVRES, JOUETS POUR ENFANTS - BOUCHONS DE LIÈGE - CARTOUCHES D'ENCRE
ET TÉLÉPHONES PORTABLES

LE VERRE



- ▶ Le verre **BLANC** dans la bulle **BLANCHE**
- ▶ Le verre **COLORÉ** dans la bulle **COLORÉE**.

BOUCHONS DE LIÈGE



Ne jetez pas vos bouchons de liège à la poubelle, ils se recyclent très bien. Déposez-les (sans métal autour) dans l'urne située dans le HALL de LA MAISON COMMUNALE, ils seront transmis à une association caritative.

AUTRE POINT DE COLLECTE DES BOUCHONS DE LIÈGE

| OXFAM - MAGASIN DU
MONDE - rue Léopold I^{er} 527

VIEUX VÊTEMENTS, LIVRES, JOUETS POUR ENFANTS



Ne jetez pas vos vieux vêtements et jeux d'enfants en bon état, faites-en don à une de ces associations qui leur donnera une deuxième vie.

Et parfois, un don ici peut servir à financer des projets dans les pays du Sud.

| ROUF - chée de Wemmel 37
02.426.29.36

| LES PETITS RIENS chée de
Jette 683 - 02.427.21.08

| LA LIGUE DES FAMILLES
(section jettoise) -
02.427.22.42 et 02.426.22.69

| Les containers d'OXFAM-SO-
LIDARITÉ et de TERRE répar-
tis dans la commune

RAPPEL !

Sachez que les déchets laissés à côté de bulles à verre sont considérés comme dépôt clandestin et sanctionnés d'une amende de minimum **235 €**. Le service communal de la Propreté et l'ombudsman de la propreté sont particulièrement attentifs à ce sujet et surveillent les zones à problème.



MAIS AUSSI CARTOUCHES D'ENCRE ET TÉLÉPHONES PORTABLES

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides ainsi que vos vieux GSM au service des PLANTATIONS (avenue du Laerbeek 120).

1.4 QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS DANS LA RUE?

MÉGOTS DE CIGARETTE



PLUS DE MÉGOTS DE CIGARETTE DANS LA RUE !

Plus d'une quarantaine de cendriers ont été placés sur la façade d'établissements horeca ainsi que dans l'espace public (arrêts de bus, entrée de salles de sport,...).

De plus, les mégots de cigarette sont très difficiles à éliminer de l'espace public. Les balayeurs de rue, pourtant lourdement équipés de matériel spécifique, ne parviennent pas toujours à les ramasser.

PETITS DÉCHETS EN RUE



Plus de **400** poubelles sont disséminées un peu partout dans les rues de Jette et attendent:

- vos mouchoirs
- petits bouts de papier
- chewing-gums
- canettes
- autres petits déchets.



RAPPEL !

Sachez que les déchets laissés à côté de poubelles de rue sont considérés comme dépôt clandestin et sanctionnés d'une amende de minimum **64 €**. Le service communal de la **Propreté** et l'**ombudsman** de la propreté sont particulièrement attentifs à ce sujet et surveillent les zones à problème.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA DURÉE DE DÉGRADATION NATURELLE DES DÉCHETS :

MÉGOT DE CIGARETTE: **1 À 2 ANS**

CHEWING-GUM: **5 ANS**

CANETTE EN ALU: **200 À 500 ANS**

FRIGOLITE: **1000 ANS**

PARTIE 2 ENCOMBRANTS & GRAFFITIS

SERVICE PARTIELLEMENT GRATUIT POUR LES MÉNAGES

RENSEIGNEMENTS : BRUXELLES-PROPRETÉ – 0800.981.81

ENCOMBRANTS



Si vous avez des encombrants (vieux meubles, appareils ménagers,...) dont vous souhaitez vous débarrasser, vous pouvez vous rendre aux déchetteries régionales ou prendre rendez-vous avec **Bruxelles-Propreté** pour un ramassage personnalisé à domicile.

2 DÉCHARGES RÉGIONALES POUR VOS ENCOMBRANTS OU UN ENLÈVEMENT À DOMICILE

- ▶ **LA DÉCHETTERIE NORD**
rue du Rupel à 1000 Bruxelles
- ▶ **LA DÉCHETTERIE SUD**
av de la Deuxième Armée britannique à 1190 Forest

OUVERT

du mardi au samedi
de 9h à 16h (accès jusqu'à 15h45)

MATÉRIEL DE CONSTRUCTION



Le dépôt de matériel de construction (châssis, éviers, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

RENSEIGNEMENTS
BRUXELLES-PROPRETÉ
0800.981.81

ATTENTION ! LES BONBONNES DE GAZ, LES DÉCHETS D'AMIANTE OU DE ROOFING NE SONT PAS ACCEPTÉS DANS LES DÉCHETTERIES RÉGIONALES CAR ILS SONT DANGEREUX POUR LE PERSONNEL. POUR DES **BONBONNES GAZ**, CONTACTEZ **FEBUPRO AU 02.581.09.32 (WWW.FEBUPRO.BE)**. POUR L'**AMIANTE** ET LE **ROOFING**, VOUS DEVREZ FAIRE APPEL À UNE **SOCIÉTÉ PRIVÉE** TELLE QUE **SHANKS (BD DE L'HUMANITÉ 124 À 1190 BRUXELLES – 02.527.37.35 – WWW.SHANKS.BE)**.

graffitis

SUR VOTRE FAÇADE OU VOTRE GARAGE ? LA COMMUNE VOUS VIENT EN AIDE

L'ÉQUIPE COMMUNALE **GRAFFITIS** INTERVIENT SUR DEMANDE POUR DÉBARRASSER VOTRE PROPRIÉTÉ DES GRAFFITIS. LES PROPRIÉTAIRES DÉSIREUX DE FAIRE APPEL À L'ÉQUIPE GRAFFITIS CONCLURONT UN ACCORD AVEC LA COMMUNE. MAIS, S'ILS NE LE FONT PAS, ILS RISQUENT DE SE VOIR INFLIGER UNE **TAXE** DE PRÈS DE **60 €**.

ATTENTION ! CERTAINES SURFACES NE SUPPORTENT PAS LE TRAITEMENT EMPLOYÉ (NETTOYAGE À HAUTE PRESSION OU PRODUITS CORROSIFS). POUR **CONTACTER** L'ÉQUIPE GRAFFITIS, APPELER LE RESPONSABLE DU SERVICE DE PROPRETÉ AU **02.478.09.62**.

PARTIE 3 LES ANIMAUX

EMMENEZ VOTRE CHIEN AUX CANISITES



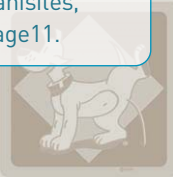
Un « canisite » est une toilette pour chiens, un endroit où les maîtres de chien sont invités à emmener leur animal pour qu'il puisse y faire ses besoins et se promener sans laisse.

LES CANISITES :

- ne présentent pas de danger pour les passants ou pour les chiens.
 - sont entretenus, nettoyés et désinfectés régulièrement par le service des Plantations.
- Si vous possédez un chiot, attendez que votre animal ait au moins trois mois avant de l'emmener faire ses besoins dans un canisite.
- A cet âge-là, il a déjà eu ses vaccins et ne court donc aucun risque de contamination.

INFOS

Pour apprendre à votre chien à utiliser les canisites, voyez en page 11.



NE NOURRISSEZ PAS LES PIGEONS



Le Règlement général de Police **interdit le nourrissage des pigeons**. Ils **dégradent** les bâtiments et posent des **risques pour la santé**. Si vous aimez vraiment les animaux, ne nourrissez pas les pigeons. Les volatiles deviennent **trop gros**, reçoivent une alimentation peu appropriée et ne font plus l'effort de chercher la nourriture dans la nature. Et la nourriture laissée pour les pigeons attire aussi les **rats** et autres animaux nuisibles.

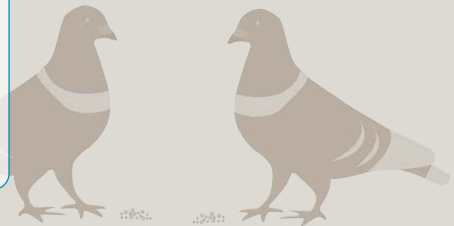
LES CHATS ERRANTS



Une chatte donne en moyenne naissance à **4 chatons** par portée. Et peut avoir **3 portées par an**. La stérilisation des petits félins présente des avantages : plus de comportements « indésirables » (cris, marquage territorial, vagabondage, blessures liées à la concurrence sexuelle). Avec l'aide de l'asbl Chats Libres, la commune de Jette mène une politique de maîtrise et de stérilisation des chats errants.

RENSEIGNEMENTS

ASBL CHATS LIBRES
rue des Bollandistes 34
1040 Bruxelles
02.736.80.58.



1

L'APPRENTISSAGE PEUT SE FAIRE À TOUT ÂGE.

Il revient au maître de montrer suffisamment de détermination et de patience pour que l'animal prenne le pli.

- Un chien éprouve le besoin de se soulager à des moments facilement identifiables (par exemple, une heure après avoir mangé). Le nourrir à heures fixes et l'emmener ensuite dans un canisite créeront l'habitude. La répétition est vraiment la clef du succès.
- Lorsque l'animal fait ses besoins à l'endroit où il est supposé les faire, félicitez-le d'une caresse et d'un mot gentil.

LA CARTE DE NOURRISSAGE

Si vous souhaitez vous impliquer pour éviter que les chats errants ne se multiplient et qu'ils aient des conditions de vie plus agréables, demandez la carte de nourrissage et devenez nourrisseur accrédité afin d'aider la commune de Jette dans ses efforts. Précisons que seuls les nourrisseurs ayant signé la charte d'accréditation pourront bénéficier de l'autorisation de nourrissage. Il s'agit donc bien d'une dérogation à l'interdiction de nourrissage sur les lieux publics repris dans le règlement de police, applicables à tous les autres Jettois.

RENSEIGNEMENTS :

ECO-CONSEILLÈRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE JETTE
CHAUSSÉE DE WEMMEL 100 À 1090 JETTE | 02.422.31.03.

2

3

AIDEZ LES ANIMAUX SAUVAGES EN DÉTRESSE

Les bois de Dieleghem et du Laerbeek constituent les poumons verts de notre commune. Ces endroits servent de refuge à de nombreuses espèces animales et végétales.

Si vous découvrez un animal en détresse :

- Ne jouez pas aux apprentis-vétérinaires, chaque minute compte.
 - En attendant de l'apporter au centre, manipulez l'animal le moins possible.
 - N'en faites pas un trophée, ne prenez pas de photos au flash car le stress peut le tuer.
 - Apportez-le sans attendre au centre de revalidation le plus proche.
- Si ce n'est pas possible, appelez le centre et quelqu'un viendra le chercher gratuitement.

RENSEIGNEMENTS :

CENTRE DE REVALIDATION - RUE DE VEEWEYDE 43-45 À 1070 BRUXELLES | 02.521.28.50.

PARTIE 4 LES INFRACTIONS À LA PROPRETÉ

CES INFRACTIONS EXPOSENT À DES TAXES ALLANT DE 64 À PLUS DE 571 € SELON LES CAS*



NON AUX GRAFFITI

▶ Apposer des graffitis sur la voie publique ou sur un immeuble. **571 €**

▶ Ne pas faire appel au service communal pour l'enlèvement de graffitis. **62 €**



PAS DE DÉCHETS MÉNAGERS

▶ Laisser des sacs d'ordures ménagères dans ou au pied des poubelles publiques **> 64 €**



RESPECTEZ LES ARBRES

▶ Sortir ses sacs poubelles en-dehors des heures prévues ou contre des plantations. **> 64 €**

▶ Abîmer les arbres et les plantations **> 64 €**



PLUS DE 70 CANISITES

▶ Laisser les déjections canines sur la voie publique et ne pas tenir son chien en laisse. **64 €**

▶ Ne pas être en possession d'un petit sac plastique au cas où votre chien ferait ses besoins sur la voie publique.



INTERDICTION DE DÉPÔTS CLANDESTINS

▶ Déposer des déchets encombrants sur la voie publique **> 235 €**



INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX NON DOMESTIQUES

▶ Nourrir les animaux non domestiques (pigeons, chats, chiens, poissons...) **64 €**

MAIS AUSSI

SALIR LES VOIRIES OU LIEUX PUBLICS **250 € (MAXIMUM)**

NE PAS ENTRETEENIR NI NETTOYER SON TROTTOIR **80 € (MAXIMUM)**

* EN PLUS DES ÉVENTUELS FRAIS DE REMISE EN ÉTAT. CES MONTANTS SONT INDEXÉS CHAQUE ANNÉE